

- Marché NOCTURNE -
Demande d'abonnement 2023

Nom - Prénom :

Nom Société :

Nom - Prénom du/des salarié(e)(s) :
.....

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Produit(s) vendu(s) :

Nbre de Mètre(s) : Matériel utilisé pour le déballage :

Electricité : Monophasé Triphasé Pas d'électricité

<u>Commerçants en abonnement</u>	<u>Commerçants volants</u>	<u>Forfait électricité / jour</u>	
Tarif au mètre linéaire/quinzaine	Tarif / ml	Monophasé	Triphasé
26,30 €	5,20 €	2,00 €	4,00 €

- 1^{ère} période du samedi 1er juillet au samedi 15 juillet 2023
- 2^{ème} période du dimanche 16 juillet au lundi 31 juillet 2023 (sauf braderie du 20 juillet)
- 3^{ème} période du mardi 01 Août au mardi 15 Août 2023
- 4^{ème} période du mercredi 16 août au jeudi 31 août 2023 (sauf braderie du 24 août)
- 5^{ème} période du vendredi 1^{er} septembre au vendredi 15 septembre 2023 (Forfait du 1^{er} au 15 septembre : 15,30 € le ml/quinzaine)

Demande à adresser en Mairie 25 Cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : Formulaire/documents à joindre/_photos des produits vendus/règlement de toutes les périodes demandées par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Dépôt au plus tard le 03 mars 2023, Réponse à partir du 3 avril 2023

Date et signature (Précédée de la mention lu et approuvé)

Documents à joindre à toute demande :

Cas général :

- La carte de commerçant ambulant ou un certificat provisoire (valable 1 mois non renouvelable délivré par la CCI ou la CMA)
- Une assurance responsabilité civile

Autres cas :

Les commerçants étrangers :

- Carte de commerçant ambulant
- Carte de résident temporaire
- Titre de séjour
- Pièce d'identité

Les associations

- Inscription au Registre National des Associations (N° commençant par W + 9 chiffres)
- Carte de commerçant ambulant si activité commerciale délivrée au nom du président

Le conjoint collaborateur (sans la présence du chef d'entreprise)

- Photocopie de la carte du chef d'entreprise certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Le kbis mentionnant le conjoint collaborateur
- Pièce d'identité

Le conjoint collaborateur (avec la présence du chef d'entreprise)

- Pièce d'identité
- Le kbis mentionnant le conjoint collaborateur

Le salarié (sans la présence du chef d'entreprise)

- Photocopie de la carte du chef d'entreprise certifiée conforme par le chef d'entreprise
- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois ou copie de la déclaration préalable d'embauche faite à l'URSSAF certifiée conforme par l'employeur
- Pièce d'identité

Le salarié (avec la présence du chef d'entreprise)

- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois ou copie de la déclaration préalable d'embauche faite à l'URSSAF certifiée conforme par l'employeur
- Pièce d'identité